

# L'Intéressement, un véritable outil de management et de communication à votre service

Comment motiver et dynamiser vos équipes? La Caisse d'Épargne vous propose d'associer l'ensemble de vos salariés aux objectifs de votre organisation, grâce à une solution flexible et à moindre coût: l'Intéressement.

## LES +

- **Une rémunération à moindre coût:** vous êtes exonéré<sup>1</sup> des charges sociales dans tous les cas et vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 30 %<sup>2</sup> sur les sommes versées au titre de l'intéressement.
- **Un outil souple dans sa conception:** vous choisissez le mode de calcul, et vous intégrez la notion de performance qui correspond à l'activité et à l'actualité de votre organisation.
- **Un savoir-faire unique:** la Caisse d'Épargne s'appuie sur l'expertise de MCR Consultants, cabinet de conseil spécialisé dans la stratégie de rémunération globale.

## LE PRODUIT

L'Intéressement est une rémunération collective permettant d'associer financièrement les salariés aux performances de votre structure sur la base de critères objectifs librement choisis.

Il s'adresse à tous les salariés des organisations ayant mis en place un accord, mais aussi aux mandataires sociaux des organisations ayant un effectif inférieur à 250 personnes.

Facultative pour l'organisation, sa mise en place favorise la motivation des salariés et contribue à l'amélioration significative des résultats et de la performance globale.

	INTÉRESSEMENT moins de 50 salariés			INTÉRESSEMENT plus de 50 salariés		
	PRIME	CONSO immédiate	PEE/PERCO 5 ans/retraite	CONSO immédiate	PEE/PERCO 5 ans/retraite	
<b>Coût réel entreprise</b>						
Crédit d'impôt (30 % intéressement)		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Masse salariale chargée		1 000	1 395	1 000	1 395	1 000
Charges patronales et taxes	48 %	322	79	6 %	57	57
<b>Primes brutes</b>		<b>678</b>	<b>1 316</b>		<b>943</b>	<b>943</b>
Charges salariales	23 %	153	102	8 %	73	73
Revenu net avant impôt		525	1 214		870	870
Impôt (avec TMI 14 % et abattements)		66	153		110	0
<b>Rémunération nette</b>		<b>459</b>	<b>1 061</b>		<b>761</b>	<b>870</b>

+ 131 %
+ 164 %
+ 66 %
+ 89 %

<sup>1</sup> Exonération des charges sociales hors forfait social (6 % en 2011) et CSG/CRDS (8 % en 2011 applicables à 97 % du montant de l'intéressement soit 7.76 % de ce montant).

<sup>2</sup> Pour les organisations employant moins de 250 salariés, crédit d'impôt de 30 % appliqué dans les conditions suivantes d'après le projet d'instruction en date du 18/03/2011 : Cas de la mise en place d'un premier accord d'intéressement (aucun accord antérieur) :

- Pour le 1<sup>er</sup> exercice d'application : crédit d'impôt calculé sur la totalité des primes versées,

- Pour les deux exercices suivants : crédit d'impôt calculé sur la différence entre les primes versées au titre de l'exercice et celles dues au titre de l'exercice précédent.

Cas de l'existence d'un accord antérieur (quelle que soit sa date de conclusion) :

- L'assiette de référence sera calculée par la différence entre le montant des primes dues au titre de l'exercice concerné et la moyenne des primes versées au titre de l'accord précédent, mais aussi, s'il est plus élevé, au montant des primes dues au titre de l'exercice précédent.



Grâce à l'Intéressement, vous déclinez la stratégie de votre organisation dans des objectifs opérationnels :



### Fonctionnement

- La Caisse d'Épargne vous propose de bénéficier de l'expertise de MCR Consultants qui met à votre disposition son savoir-faire et son équipe d'experts.
- MCR Consultants valide avec vous les objectifs que vous souhaitez intégrer dans l'accord d'intéressement et vous accompagne pour déterminer le mode de calcul à mettre en place : seuil de déclenchement, indicateur(s), ainsi que le mode de répartition et la date de versement.
- Avec ces éléments, MCR Consultants rédige l'accord d'intéressement et les documents nécessaires au dépôt, et vous remet un dossier de présentation pour les salariés.

MCR Consultants a développé une méthodologie issue de son expérience permettant aux organisations de faire de l'intéressement un outil simple à mettre en œuvre et adapté à la taille de chaque structure. En fonction de vos spécificités et de vos objectifs, nous vous proposerons une offre clé en main, avec un mode de calcul simple intégrant des objectifs issus du compte de résultat, ou bien une offre sur-mesure, qui intégrera des objectifs spécifiques de performance comme les notions d'activité, de marge, d'acquisition de nouveaux clients.

L'accord d'intéressement est un accord d'entreprise souple mais de plus en plus contrôlé par les DIRECCTE et les URSSAF, il est donc impératif que le cadre légal soit scrupuleusement validé par un spécialiste. Les risques et les enjeux financiers (requalification des charges sociales) sont trop importants. De plus, le contexte légal ne cesse d'évoluer rendant la mise en place d'un accord d'intéressement de plus en plus complexe.

Cette prestation est réalisée par MCR Consultants, cabinet de conseil en stratégie de rémunération. Depuis 1994, MCR Consultants intervient dans le cadre de missions auprès d'entreprises de toutes tailles.

Historiquement positionné sur la mise en place d'accords d'intéressement et avec 3 à 4 accords déposés en moyenne par semaine, MCR Consultants a développé des méthodologies issues de son expérience pratique permettant aux entreprises de faire de l'intéressement un outil simple à mettre en œuvre et adapté à la taille de chaque structure.

## ▣ CONDITIONS SOCIALES ET FISCALES

### Pour la structure

Le montant versé est :

- Exonéré de charges patronales (hors forfait social de 6 %),
- Déductible du bénéfice imposable.

Les organisations de moins de 250 salariés bénéficient par ailleurs d'un crédit d'impôt de 30 %<sup>2</sup>.

### Pour le bénéficiaire

Le montant perçu par le salarié est exonéré :

- De charges salariales (hors CSG et CRDS),
- D'impôt sur le revenu si la prime est versée sur un plan d'épargne salariale.

### Éligibilité

L'intéressement peut être mis en place par toute organisation, quel que soit le nombre de ses salariés (minimum 1 salarié).

L'intéressement est un produit de MCR Consultants, 4, rue de Longchamp, 75116 PARIS, SARL au capital de 77940 □RCS PARIS 398 422 154 000

Document non contractuel publié le 15/09/2011



**CAISSE D'ÉPARGNE**